



14ème législature

| | | |
|--|--|--|
| Question N° : 97893 | De M. Philippe Le Ray (Les Républicains - Morbihan) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Personnes âgées et autonomie | | Ministère attributaire > Solidarités et santé |
| Rubrique > personnes âgées | Tête d'analyse > autonomie | Analyse > Cour des comptes. rapport. recommandations. |
| Question publiée au JO le : 19/07/2016 Date de changement d'attribution : 06/06/2017 Date de renouvellement : 06/12/2016 Date de renouvellement : 21/03/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes âgées et de l'autonomie sur le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie. Dans un rapport de 2016, les magistrats de la Cour des comptes indiquent que l'organisation du maintien à domicile est à améliorer et que les aides nécessaires sont à mieux cibler. Pour cela ils préconisent de fédérer les organismes dispensant l'information et leur donner une bonne visibilité. Il lui demande si le Gouvernement compte suivre cette recommandation.